

MAIRIE DE MONTEVRAIN

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Montévrain, dûment convoqué le quatorze décembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian Robache, Maire.

Etaient présents :

M. Robache, Maire

M. Meignen, Mme Couret, M. Dujarrier, Mme Huby, M. Weber, M. Badureau, M. Convard, Adjoints au Maire, M. Djigo, M. Tounsi, M. Schmidt, Mme Gouigah, Mme Aupetit, Mme Levasseur, M. Athis, M. Serres, Mme Belliard, M. Delattre, Mme Audureau, Mme Thomas, M. Lukan, M. Malet, Conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

Mme Roy pouvoir à Mme Couret

M. Patouret pouvoir à M. Malet

Absents :

Mme Katic

M. Blin

Mme Genillon-Fricotelle

Mme Loubaud

M. Magnani

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M. Thierry SERRES a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2018 : à l'unanimité

DELIBERATION N°2018.086 ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN BIEN SIS 18 RUE MAUREGARD-77144 MONTEVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DECIDE l'acquisition par la commune auprès des propriétaires du bien sis 18 rue Mauregard 77144 Montévrain (cadastré B 862 d'une superficie de 87m²).

FIXE le prix à hauteur de 285 000 € (deux cent quatre-vingt-cinq mille euros) hors frais de notaire, conformément au prix d'acquisition fixé antérieurement dans la promesse de vente signée entre les propriétaires et la Société Civile de Construction Vente MAUREGARD.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

ATTESTE que les crédits afférents sont prévus au budget communal.

DELIBERATION N°2018.087 ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2016.59 EN DATE DU 16 JUIN 2016 CONCERNANT LA DEFINITION DES MODALITES DE VENTE DU PAVILLON SIS 20 RUE MAUREGARD 77144 MONTEVRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'annulation de la délibération n°2016.59 en date du 16 juin 2016 concernant la définition des modalités de vente du pavillon sis 20 rue Mauregard 77144 Montévrain.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

DELIBERATION N°2018.088 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) AU TITRE DE L'ANNEE 2019 ET AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) POUR L'OPERATION D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DU VERGER ET CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée.

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée que possible auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).

ARRETE les modalités de financement suivantes :

- Opération d'agrandissement et réhabilitation de l'école du Verger et construction d'un centre de loisirs sans hébergement d'un montant prévisionnel de 3 043 000 € HT (avec un taux de subvention se situant entre 20% et 80% du coût HT au titre de la DETR et de la DSIL)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents aux demandes de subventions.

DIT que les crédits nécessaires à ces travaux sont prévus au budget communal.

DELIBERATION N°2018.089 CONCESSION D'AMENAGEMENT ZAC DES BINÂCHES – AVENANT N°6 AU CAHIER DES CHARGES

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'avenant n°6 au cahier des charges de la concession d'aménagement de la ZAC des Binâches joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les formalités de publicité, transmission et notification requises pour l'exécution de la présente délibération et pour l'entrée en vigueur dudit avenant.

DELIBERATION N°2018.090 INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-ET-GONDOIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire, annexés à la présente délibération.

APPROUVE la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire pour élargir ses compétences facultatives à la "gestion des eaux pluviales urbaines".

APPROUVE la modification des statuts de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire pour élargir ses compétences facultatives à la "création et/ou mise en accessibilité des points d'arrêt des transports en commun dans le cadre du Grand Paris des bus et du développement de l'offre".

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

DELIBERATION N°2018.091 CONVENTION DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AUTORISANT L'EXERCICE DU DROIT DE PECHE SUR LE BASSIN DES CORBINS

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la proposition de convention de bail emphytéotique (pour une durée de 99 ans) autorisant l'exercice du droit de pêche sur le bassin des Corbins, entre la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire et la commune de Montevrain.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents.

DELIBERATION N°2018.092 COOPERATION DECENTRALISEE – APPROBATION DU SERMENT DE JUMELAGE ENTRE LA COMMUNE DE MONTEVRAIN ET LA COMMUNE DE CASTRO DAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le jumelage avec la commune de Castro Daire.

AUTORISE le Maire à signer le serment de jumelage annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°2018.093 AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT l'affectation des crédits suivants :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	libellé	Montant en TTC
AG	020	2135	102	AG	Remplacement Autocom	27 000.00
AG	020	2184	102	AG	2 halogènes	280.00
AG	020	2184	102	AG	porte manteau + lampes	260.00
AG	020	2184	102	AG	siège de bureau	750.00
AG	020	2184	102	AG	6 tabourets ergonomiques	600.00
AG	020	2184	102	AG	10 Sièges de bureau	3 000.00
AG	020	2188	102	AG	téléphones avec standard - sans fil	436.00
AG	020	2188	102	AG	6 plastifieuses / 2 relieuses / 3 masticots	2 550.00
AG	020	2183	102	INFO	4 vidéoprojecteurs pour TBI	5 000.00
AG	020	2183	102	INFO	2 PC portables	2 364.00
AG	020	2183	102	INFO	1 PC	1 177.00
SCO	213	2184	139	LDV	meubler pour une classe complète élémentaire	7 500.00
SCO	213	2184	139	LDV	meubler pour une classe complète maternelle	6 500.00
SCO	213	2184	2184	LDV	achat de deux vitrines d'affichage extérieur pour école élémentaire	420.00
URB	020	202	102	AG	Révision et OAP Zac Bourg	27 000.00
TEC	020	21318	102	AG	Mairie annexe / création d'une salle de réunion dans le réfectoire	7 000.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / ensemble quartier bords de marne (52 lanternes)	50 000.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / remplacement lanterne - avenue de Montevrain	8 000.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / chemin de la Bergame	3 300.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / avenue Aristide Briand	13 800.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / provision pour réactualisation prix	1 500.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / comptage caméra	15 000.00
TEC	814	2152	120	EP	Eclairage public / création d'un mat antenne caméra (uniquement GC)	26 000.00
TEC	810	2182	110	TEC	véhicules / Tracteur agricole avec bras de terrassement	110 000.00
TEC	810	2182	110	TEC	véhicules / camion benne EV	28 000.00
TEC	822	2152	127	VC	Voirie communale - requalification bourg complément tranche ferme bonne mouche	195 000.00
TEC	214	21312	104	VERG	GS Le Verger - remise en état des alimentations acier eau froide qui sont très oxydées	14 500.00
TEC	020	2184	102	LOG	250 chaises et chariots	5 300.00
TEC	822	2031	127	VC	Voirie communale / requalification bourg COMPLEMENT MOE	54 000.00
TOTAL						616 237.00

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 sur la base des affectations présentées pour un montant total de 616 237 euros.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif pour l'exercice 2019 (chapitre 20 et 21).

DELIBERATION N°2018.094 ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE****DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour une somme de 3 222,32 € qui sera imputée au chapitre 65, article 6541 – Créances admises en non valeurs, au budget de l'exercice 2018.**DELIBERATION N°2018.095 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018****LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE****ADOpte** la décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2018 qui s'établit ainsi que suit :

DM N°3 - Exercice 2018	Opération ou chapitre	Article	Gestionnaire	Section	DEPENSES		RECETTES	
					Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
Point 1 : Ajustement des intérêts	66	66111	FIN	fonct		34 700.00		
	012	6455	DRH	fonct	34 700.00			
Point 2 : Ajustement des amortissements	042	6862	FIN	fonct		110 000.00		
	042	777	FIN	fonct				45 547.86
	77	7788	FIN	fonct				7 400.00
	77	773	FIN	fonct				3 080.00
	77	7788	DRH	fonct				1 905.00
	77	7788	DRH	fonct				22 588.56
	77	7788	DRH	fonct				17 315.62
	77	7788	DRH	fonct				12 162.96
Point 3 : Ajustement des amortissements	040	13918	FIN	inv		3 000.00		
	040	13932	FIN	inv		42 547.86		
Point 4 : augmentation des crédits frais d'études	139	2031	TEC	inv		34 224.12		
	104	2031	TEC	inv		30 228.02		
	040	4817	FIN	inv				110 000.00
Point 5 : Frais d'études	041	21318	TEC	inv		917 888.14		
	041	202	URB	inv		112 576.72		
	041	21578	TEC	inv		18 820.75		
	041	2188	POL	inv		42 186.40		
	041	21312	TEC	inv		29 467.85		
	041	2031	TEC	inv				917 888.14
	041	2031	URB	inv				112 576.72
	041	2031	TEC	inv				18 820.75
	041	2031	POL	inv				42 186.40
Point 6 : Régularisation des crédits du fonctionnement courant	012	6453	DRH	fonct	11 300.00			
	012	6453	DRH	fonct	13 630.00			
	012	64162	DRH	fonct	13 070.00			
	65	6531	DRH	fonct	12 000.00			
	65	651	AG	fonct	3 000.00			
	65	65742	CAB	fonct	3 100.00			
	011	6042	ENF	fonct		37 125.00		
	011	6042	EVE	fonct		18 975.00		

DELIBERATION N°2018.096 AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE PEUGEOT-METIN MONTEVRAIN**LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE****APPROUVE** la proposition de protocole d'accord transactionnel entre la commune et la société PEUGEOT-METIN MONTEVRAIN, en vue de mettre un terme définitif et irrévocable au différend, en dissociant les deux montants d'acquisition et de reprise des véhicules, comme suit :

- fourniture de deux véhicules neufs équipés pour un montant total hors taxes de 48.397,20 € (quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt centimes)
- reprise de deux véhicules anciens pour un montant total hors taxes de 3.000,00 € (trois mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer protocole, ainsi que tous documents y afférents.**DELIBERATION N°2018.097 CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EN CLASSE ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) DANS LES ECOLES DE CHESSY – 2018-2019****LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE****APPROUVE** la participation financière de la commune, relative aux frais de fonctionnement des unités localisées pour l'inclusion scolaire de la commune de Chessy, à compter de l'année scolaire 2018-2019.**APPROUVE** le coût de fonctionnement de 899 euros par élève pour l'année scolaire 2018-2019, montant qui sera recalculé chaque année.**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la commune de Chessy pour sa participation financière aux frais de fonctionnement des unités localisées pour l'inclusion scolaire.**DIT** que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019.**DELIBERATION N°2018.098 CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EN CLASSE ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) DANS LES ECOLES DE BAILLY-ROMAINVILLIERS – 2018-2019****LE CONSEIL MUNICIPAL** Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE****APPROUVE** la participation financière de la commune, relative aux frais de fonctionnement des unités localisées pour l'inclusion scolaire de la commune de Bailly-Romainvilliers, à compter de l'année scolaire 2018-2019.**APPROUVE** le coût de fonctionnement de 704,00 euros par élève pour l'année scolaire 2018-2019, montant qui sera recalculé chaque année.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la commune de Bailly-Romainvilliers pour sa participation financière aux frais de fonctionnement des unités localisées pour l'inclusion scolaire.
DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2019.

DELIBERATION N°2018.099 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DETAIL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DONNE un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants pour l'année 2019 :

- 13 janvier
- 30 juin
- 03 novembre
- 10 novembre
- 17 novembre
- 24 novembre
- 01 décembre
- 08 décembre
- 15 décembre
- 22 décembre
- 29 décembre

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°2018.100 ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE A L'AGENT OCCUPANT L'EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

ATTRIBUE un véhicule de fonction par nécessité absolue de service à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de manière permanente et exclusive, tant pour les nécessités du service que pour son usage privatif.

DECIDE que la présente attribution est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté individuel correspondant.

DELIBERATION N°2018.101 ATTRIBUTION ANNUELLE DES VEHICULES DE SERVICE

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE l'état récapitulatif de l'attribution des véhicules de service tel que figurant le tableau annexé à la présente délibération,

DECIDE que la présente attribution est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

RAPPELLE que la présente attribution est soumise au respect du règlement intérieur relatif aux conditions d'utilisation des véhicules de service.

DELIBERATION N°2018.102 APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

DELIBERATION N°2018.103 PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA SUPPRESSION DE POSTES – BUDGET 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE**

DECIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS :

Emplois fonctionnels et collaborateur de cabinet	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Directeur Général des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants	A	1	0	1
Directeur des services techniques	A	1	0	1
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Attaché principal	A	0	0	0
Attaché	A	5	0	5
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	3	0	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1

Rédacteur	B	3	0	3
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	9	0	9
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	14	-1	13
Adjoint administratif	C	15	-2	13

FILIÈRE TECHNIQUE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Ingénieur	A	2	0	2
Technicien principal de 1ère classe	B	2	0	2
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1
Technicien	B	3	0	3
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2
Agent de maîtrise	C	4	0	4
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	0	7
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	16	-1	15
Adjoint technique	C	60	0	60

FILIÈRE SOCIALE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Éducateur principal de jeunes enfants	B	1	0	1
Éducateur de jeunes enfants	B	1	0	1
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	0	1
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	18	-1	17

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	0	1
infirmière/infirmière en soins généraux classe normale	A	1	0	1
Puéricultrice de classe normale	A	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1	0	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	6	0	6

FILIÈRE SPORTIVE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Éducateur des APS principal de 1ère classe	B	1	0	1
Éducateur des APS principal de 2ème classe	B	1	0	1
Éducateur des APS	B	3	0	3

FILIÈRE CULTURELLE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	0	1
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	0	0	0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	0	0	0

FILIÈRE ANIMATION

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Animateur principal de 1ère classe	B	2	0	2
Animateur principal de 2ème classe	B	0	0	0

Animateur	B	0	0	3
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	5	0	5
Adjoint d'animation	C	31	0	31

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Grades ou emploi	Catégorie	Tableau des emplois BP 2018	Création Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Chef de Police Municipale	B	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	2	0	2
Gardien-brigadier	C	10	0	10

DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au chapitre 12 du budget de l'exercice en cours.

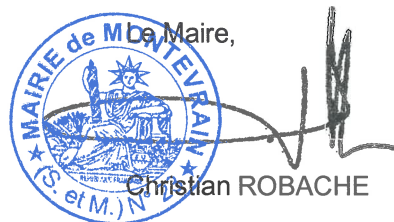
DELIBERATION N°2018.104 DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présentation des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par le conseil municipal, à savoir :

DATE DE L'ACTE	N°s	INTITULES
03/12/2018	109	Convention avec EPAMARNE pour le salage des voies sur Montévrain hiver 2018/2019 (montant de la prestation : 60 €/km)
05/12/2018	110	Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire dans le cadre des interventions lecture publique en temps périscolaires année scolaire 2018-2019 ; de novembre 2018 à juin 2019 (part communale : 405 €)
05/12/2018	111	Renouvellement concession dans le cimetière communal.
07/12/2018	112	Contrat cession de spectacle avec l'association Gaya Music Production, le 11 janvier 2019 au complexe sportif Montévrain Sport Académie (montant pour 2 représentations : 1371,50 € TTC)
10/12/2018	113	Achat case columbarium dans le cimetière communal.

INFORMATIONS ET DIVERS

Néant. L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21h07.

le Maire,

 Christian ROBACHE